

TMoney

C'est notre moment

devient

Mixx

By **Yas**

Yas.tg 

Page 4

Page 4

N° 904 du 12 mars 2025 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité



OTR

FEDERER POUR BATAF
www.otr.tg

Chasse traditionnelle en pays kabyè



FAURE À L'OUVERTURE

Le PDG du Groupe EBOMAF au sujet du rapport de la Cour des comptes du Sénégal

« LE NOM MAHAMADOU BONKOUNGOU N'EST PAS CITÉ ... NOUS METTONS QUICONQUE AU DÉFI DE PROUVER LE CONTRAIRE »

Page 2



Rencontre d'évaluation

LE DG DE LA SAFER ÉCHANGE AVEC LES RÉGISSEURS AUX POSTES DE PÉAGE

Page 6

JIF

PLEIN FEU SUR LES ACTIONS DE BOA-TOGO QUI MARQUENT L'ENGAGEMENT DE L'INSTITUTION EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Page 6

Concours d'art oratoire
mon avis scientifique

Mlle KORO Thérèse remporte le meilleur prix

Le Concours d'art oratoire mon avis scientifique a connu son épilogue le vendredi 07 mars 2025. Le meilleur prix a été remporté par Mlle KORO Thérèse, étudiante à la FSS-UK devant 6 autres finalistes.

La lauréate repart ainsi un ordinateur portable, des kits du Conseil International de l'Intelligence Artificielle (CONIA) et une enveloppe financière de même que les autres finalistes. Le travail de Mlle KORO Thérèse a porté sur les changements climatiques qui est le thème général de ce concours. Elle a ainsi proposé des pistes de solutions pour lutter contre ce phénomène. La maîtrise du sujet, les qualités oratoires et visuelles sont entre autres critères qui ont permis au jury de sélectionner cette dernière.

En effet, le concours d'art oratoire mon avis scientifique



s'inscrit dans le cadre de la journée internationale des droits de la femme. Il a été initié par les doctorants de la FSS-UK.

Selon la promotrice du concours, la doyenne de la FSS, professeur lieutenant-colonel HOUZOU-MOUZOU Prénom, ce concours vise à permettre à toutes les étudiantes de l'UK de réfléchir et d'apporter des solutions concrètes aux problèmes des changements climatiques. La doyenne de la FSS a enfin remercié les différents partenaires pour leur appui logistique.

Notons que toutes les participantes du concours ont remporté chacune, un prix de participation composé d'un ordinateur et d'un kit de Yas Togo.

Le PDG du Groupe EBOMAF au sujet du rapport de la Cour des comptes du Sénégal

« LE NOM MAHAMADOU BONKOUNGOU N'EST PAS CITÉ ...NOUS METTONS QUICONQUE AU DÉFI DE PROUVER LE CONTRAIRE »

Face aux rumeurs qui font état de ce que son nom est cité dans un rapport de la Cour des Comptes au Sénégal et qui aurait même lancé un mandat d'arrêt contre lui, le PDG du Groupe EBOMAF, Mahamadou Bonkougou, sort du silence. Dans un entretien exclusif accordé au confrère Libération du Sénégal, il met au défi quiconque pourra prouver que son nom est effectivement cité dans ledit rapport. « Le nom Mahamadou Bonkougou n'est pas cité ...nous mettons quiconque au défi de prouver le contraire », a-t-il réagi. Lisez plutôt...

Est ce que le marché africain des affaires est porteur ?

Mahamadou Bonkougou (M.B): (Rires) Permettez moi de vous remercier pour cette occasion que vous m'offrez à travers votre média de pouvoir m'exprimer. Avant tout propos, je voudrais rendre un grand hommage aux premières autorités des États et institutions qui nous ont accompagné jusqu'à cette date. Ceci dit, pour revenir à votre question, bien sûr, l'Afrique est un continent d'opportunités. Aujourd'hui, notre continent a une croissance démographique dynamique, des ressources naturelles abondantes et une urbanisation rapide. Cela crée une demande forte en infrastructures, en services financiers et en innovations. Au sein du Groupe EBOMAF, nous avons toujours cru en ce potentiel et avons fait le pari d'investir massivement dans plusieurs secteurs stratégiques comme le BTP, la banque et autres services. Ceux qui comprennent les réalités africaines et qui savent anticiper les besoins des populations verront que le marché africain est non seulement prometteur, mais aussi il est incontournable pour les décennies à venir.

• Quels sont les obstacles qui ralentissent les investissements des Africains en Afrique ?

M.B: L'un des défis majeurs auxquels les investisseurs africains sont confrontés sur leur continent, c'est l'accès au financement. D'abord, les banques sont encore très frileuses pour accompagner les grands projets portés par des Africains. Ensuite, il y a les lourdeurs administratives et parfois l'instabilité réglementaire qui freinent les investisseurs. Enfin et surtout, il faut aussi souligner le manque de solidarité entre Africains. Nous devons apprendre à nous faire confiance, à valoriser nos champions économiques c'est-à-dire nos capitaines d'industrie ou d'affaires et à leur donner les moyens de se développer. EBOMAF a réussi à s'imposer parce que nous avons cru en notre capacité à rivaliser avec les multinationales étrangères sur notre propre sol, celui d'Afrique.

• Pourquoi avez-vous choisi de faire des investissements au Sénégal ?

M.B: Le Sénégal représente une économie clé avec des institutions fortes en Afrique de l'Ouest. C'est un pays dont la stabilité politique attire tout opérateur économique soucieux d'investir dans un environnement sociopolitique serein en vue de réaliser de bonnes affaires. Les dirigeants sénégalais ont une vision de développement qui favorise les infrastructures et les services financiers. Notre présence au Sénégal ne date pas d'hier. Nous avons choisi d'y investir parce que nous croyons en au potentiel et au dynamisme de ce pays. Que ce soit dans le BTP, la banque ou les autres services, nous avons toujours eu une approche stratégique : investir là où nous pouvons apporter une réelle va-

leur ajoutée au progrès socio-économique africain.

• Quels sont vos grands projets au Sénégal ?

M.B: Nous envisageons plusieurs projets d'envergure dans ce pays, aussi bien dans le secteur du BTP que dans bien d'autres. Nous avons déjà réalisé et continuons d'ériger des infrastructures majeures, contribuant au développement national. Toutefois, notre projet phare au Sénégal demeure l'usine de traitement des produits de la mer et l'unité de transforma-



tion de l'eau de mer en eau potable porté par IB Fish. Il s'agit d'un investissement de plusieurs milliards de FCFA avec une ambition réelle de réduire de façon significative le taux de chômage au Sénégal. Ces projets ne sont qu'un début. Nous avons une grande vision à long terme pour le Sénégal.

• Dans la sous-région, y a-t-il des réalisations qui portent votre signature ?

M.B: Absolument ! EBOMAF est un acteur clé du développement infrastructurel en Afrique de l'Ouest et du Centre. Nous avons construit des routes et des infrastructures essentielles au Burkina Faso, au Bénin, au Togo et en Côte d'Ivoire. Partout où nous intervenons, nous laissons une empreinte durable, avec des réalisations de qualité qui transforment les économies nationales. En tant qu'un groupe économique et financier éponyme, nous embrassons divers secteurs d'activités (transport, banque, logistique, grande distribution, industrie...) dont plusieurs pays sont concernés par nos investissements.

• Pouvez-vous apporter des éclaircissements sur les certificats nominatifs d'obligations et des titrisations au Sénégal, et sur le fait que vous soyez cité dans le rapport de la Cour des Comptes ?

M.B: Soyons clairs et honnêtes pour une fois : le nom Mahamadou Bonkougou n'est pas cité dans le rapport de la Cour des comptes. Et nous mettons quiconque au défi de prouver le contraire. Toutes les transactions effectuées par les deux filiales de IB Bank ne concernent que celles-ci. Seuls les dirigeants et les présidents des conseils d'administration (PCA) de ces institutions bancaires sont les personnes habilitées à vous répondre sur cette question. Le contenu de ce rapport a été instrumentalisé à des fins médiatiques et travesti dans l'intention de nuire non seulement à notre réputation personnelle mais aussi à la crédibilité des filiales de IB bank. Il faut se rendre à l'évidence d'une chose. Le rapport ne remet en cause aucune illégalité; il souligne plutôt des problèmes procédures administratives qui concernent l'État du Sénégal et non la personne de Bonkougou Mahamadou, Président-Directeur Général du Groupe

EBOMAF.

• Un mandat d'arrêt international des autorités sénégalaises plane-t-il sur votre tête ?

M.B: Après tous les éclairages, précisions et mise au point que nous venons de donner tantôt, en toute objectivité et une question de bon sens, pourquoi un mandat d'arrêt planerait sur ma tête? Non, il n'y a absolument aucun mandat d'arrêt contre moi. Ces rumeurs ne sont que le fruit d'une campagne de désinformation orchestrée pour ternir notre image et porter atteinte à la notoriété du Groupe EBOMAF. Ce sont des accusations infondées utilisées comme des outils de manipulation pour freiner l'essor d'un entrepreneur africain qui réussit grâce à des entreprises performantes et compétitives. Donc, il s'agit là d'une pure invention médiatique qui est sciemment entretenue par des personnes qui veulent nous déstabiliser personnellement, espérant ainsi freiner l'ascension d'un Africain qui enregistre des succès dans le milieu très disputé et très concurrentiel des affaires. Rassurez-vous et retenez surtout qu'il n'y a aucun dossier judiciaire contre notre personne au Sénégal, encore moins une menace d'arrestation. Je continue de mener mes activités normalement dans ce pays. Du reste, aucun rapport d'aucune institution de la République ne me cite nommément dans une quelconque malversation.

• Pouvez-vous nous éclairer sur les Certificats Nominatifs d'Obligations et les opérations de titrisation au Sénégal, qui vous ont valu d'être cité dans le rapport de la Cour des comptes ?

M.B: Non, Monsieur le journaliste, mon nom n'est cité dans aucun rapport. C'est mieux de vous référer aux structures citées dans ledit rapport et aux autorités sénégalaises.

• Certaines sources évoquent un mandat d'arrêt international émis par les autorités sénégalaises à votre encontre. Qu'en est-il réellement ?

M.B: A mon humble avis, cette question devrait être adressée aux autorités sénégalaises, auxquelles nous ne cesserons de témoigner notre profond respect. Pour notre part, nous tenons à préciser que les accusations relayées par les médias et repris sur les réseaux sociaux sont totalement infondées. Elles sortent de leur imagination pour servir des desseins inavoués. Toutes les transactions financières du Groupe EBOMAF et de ses filiales, que ce soit au Sénégal ou dans d'autres pays où nous opérons, obéissent au strict respect des réglementations en vigueur. Nous restons donc sereins et confiants que la vérité va finir par triompher du mensonge fût-il grotesque.

• Quel rôle joue votre banque IB Bank sur le marché financier sénégalais ? Apporte-t-elle une réelle valeur ajoutée ?

M.B: Nous tenons encore à vous rappeler que nous ne sommes qu'un actionnaire dans les deux banques mentionnées dans le rapport. Seules celles-ci sont mieux indiquées à éclairer votre lanterne sur les préoccupations que vous soulevez. Nous vous invitons donc à prendre attache avec les PCA et les directeurs généraux concernés de ces institutions pour plus d'informations. A eux de vous donner plus amples informations à même de satisfaire votre curiosité sur le contenu du rapport de la Cour des Comptes.

Togo-Région des savanes

POURQUOI PROROGER L'ÉTAT D'URGENCE SÉCURITAIRE

L'Assemblée nationale a adopté, le 6 mars 2025, à la majorité des députés présents, le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire pour 12 mois, à compter du 13 mars 2025. C'est à l'issue de la deuxième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année 2025 en présence de Hodabalo Awaté, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, de Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République et de Batossie Calixte Madjoulba, ministre de la sécurité et de la protection civile. Cette séance a été présidée par Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, président de l'Assemblée nationale.

En effet, l'état d'urgence sécuritaire décrété par le Président de la République dans la région des Savanes a été, conformément à la Constitution, prorogé après autorisation de l'Assemblée nationale, respectivement les 09 septembre 2022, 11 avril 2023 et 12 mars 2024. Ces prorogations ont permis notamment de renforcer les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité, de mieux protéger les paisibles citoyens et de sauvegarder les biens. Cependant, la persistance de la menace nécessite une vigilance plus accrue.

Après une présentation sur la situation actuelle par les commissaires du gouvernement, le débat général a permis aux députés de poser des questions et d'avoir des éclairages sur divers aspects du contexte sécuritaire dans la région des savanes.

Pour le Atcholi Aklesso, président du groupe parlementaire majoritaire, Union pour la République, « ce texte n'appelle à aucun outre commentaire de la part de mon groupe parlementaire car aucun sacrifice n'est trop grand s'il s'agit de la vie de nos concitoyennes et concitoyens et de leurs biens », a-t-il indiqué.

L'adoption de la loi par la représentation nationale offre l'opportunité aux autorités compétentes d'intensifier la lutte contre les groupes armés terroristes et les activités criminelles tout en contenant la menace hors des frontières nationales.

Le ministre de l'administra-

tion territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, Hodabalo Awaté, a félicité la représentation nationale pour la célérité dont elle a fait preuve lors de l'examen de cette loi. Cette adoption témoigne de la capacité de la représentation nationale à prendre des mesures urgentes de nature à préserver l'intégrité et la sécurité du territoire national.

« La loi que vous venez d'adopter permettra au Gouvernement de prendre les mesures indispensables visant à mettre hors d'état de nuire ces groupes terroristes qui mènent aujourd'hui une guerre asymétrique et de protéger les populations concernées ainsi que leurs biens. Le gouvernement se réjouit donc de l'adoption de cette loi et saisit cette occasion pour vous exprimer toute sa reconnaissance et vous rassure que toutes les dispositions seront prises afin d'assurer l'intégrité du territoire national, la protection des populations togolaises et assurer la paix et la sécurité nécessaires à tout projet de développement. Je voudrais également vous rassurer de la prise en compte de toutes les recommandations que vous venez de présenter afin d'améliorer significativement la gestion de cette période ».

Le président de l'Assemblée nationale, Son Excellence Sevon-Tépé Kodjo Adédzé a félicité ses collègues députés pour leur sens élevé de devoir et de responsabilité et surtout pour la recherche des intérêts de la nation, du peuple togolais, des concitoyens.

« Face à ces défis majeurs, notre devoir est d'offrir à nos forces de défense et de sécurité tous les moyens légaux nécessaires pour assurer efficacement la protection de nos concitoyens et préserver l'intégrité de notre territoire national.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, avec un profond respect, toute notre admiration à Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, dont le leadership charismatique et visionnaire nous guide dans cette période de notre histoire. Sa détermination inébranlable et motivante à protéger chaque parcelle de notre territoire et chacun de ceux qui y l'habitent, force le respect et mérite notre reconnaissance et notre standing ovation.



Permettez-moi d'exprimer toute la gratitude de la Représentation nationale à nos forces de défense et de sécurité, qui, de jour comme de nuit, au péril de leur vie, œuvrent courageusement pour garantir notre sécurité collective et préserver la paix sociale. Leur don de soi, leur professionnalisme et leur dévouement constituent le rempart de notre nation face aux

menaces qui pèsent sur notre sécurité.

Malgré les épreuves et les défis quotidiens, elles demeurent debout, dignes et déterminées.

À nos héros du quotidien, nous devons notre soutien constant, notre remerciement infini et notre solidarité complète. A nos chers frères et sœurs ainsi qu'à toute la population de la région des Savanes, nous réaffirmons

notre proximité et notre hardiesse à œuvrer résolument avec le Gouvernement pour le retour d'une paix durable ».

L'Assemblée nationale réaffirme ainsi sa proximité avec les acteurs et les populations de la région des savanes. A la fin du vote de la loi, une minute de silence a été observée en mémoire des forces de défense et de sécurité disparues.

Chasse traditionnelle en pays kabyè

FAURE A L'OUVERTURE

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a assisté, le lundi 10 mars 2025, à la danse des chasseurs Pya Hodo dans la préfecture de la Kozah.

Cette manifestation culturelle annonce le début effectif de la période de chasse pour une durée d'environ un mois et marque la fin des rites funéraires en pays kabyè.

Les chasseurs issus de différents cantons, munis d'outils traditionnels de chasse, exhibant les produits de chasse, ont à travers des prestations de danses et de chants, loué la bravoure, la ténacité, l'endurance et l'habileté des jeunes et adultes qui fièrement, prennent part à cette partie. Ils ont exprimé leur reconnaissance à Dieu et aux mânes des ancé-



seurs et danseurs de démontrer leur profond attachement aux richesses culturelles. Ils ont salué la présence du chef

politique de paix, de sécurité. Les chasseurs et danseurs lui ont rendu un hommage mérité pour sa vision éclairée et sa politique de promotion des valeurs culturelles sur l'ensemble du pays.

Au nom du Président de la République, le ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la chefferie coutumière, le Colonel Hodabalo Awaté a félicité les danseurs pour leurs diverses prestations qui traduisent leur intérêt à la tradition et au patrimoine culturel togolais.

A noter que la chasse traditionnelle dans la Kozah intervient en période d'inactivité, entre les récoltes et la future saison des pluies.



tres pour l'abondance des récoltes. Ce fut l'occasion pour ces chas-

seurs de l'Etat à cette manifestation traditionnelle et lui ont témoigné leur gratitude pour sa po-

AU TOGO, LES DÉPUTÉS ADOPTENT LES PROJETS DE LOI DE RÈGLEMENT, EXERCICES 2020 ET 2021

La loi de règlement est un outil essentiel de reddition des comptes de la nation. Elle permet de constater les résultats définitifs de l'exécution budgétaire et d'assurer un contrôle rigoureux a posteriori. C'est dans cet esprit de transparence et de bonne gouver-

formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République et de M. Essokiza Anakpa, directeur général du budget et des finances représentant M. Georges Barcola, ministre de l'économie et des finances. Une telle pratique de bonne gouvernance budgétaire a per-

vernement en faveur d'une gestion de plus en plus efficace du budget. S'agissant de la loi de règlement, exercice 2020, le montant total des ressources réellement perçues est de 1 612,6 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 96,2% par rapport aux prévi-

milliards de francs CFA. Le montant des charges exécutées est, au titre des programmes et dotations, d'une valeur de 1 613,9 milliards de francs CFA contre une prévision de 1 702,9 milliards de francs CFA soit un taux d'exécution de 94,8%. L'exécution de la loi de finances, exercice 2021 s'est soldée par un résultat positif d'un montant de 27,3 milliards de francs CFA. Le Président du groupe parlementaire UNIR a « félicité le Président de la République pour les réformes structurelles et structurantes, audacieuses, pragmatiques et salutaires lesquels à terme vont permettre de mettre en œuvre totalement

maintiendra le cap en matière de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des finances publiques », a indiqué Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République. Pour le Président de l'Assemblée nationale, « l'exercice de ce jour traduit la volonté commune du gouvernement et de la représentation nationale à œuvrer dans le sens de la démocratie et de la transparence financières en vue du développement et du bien-être des populations, une gestion rigoureuse malgré les contingences, une amélioration nota-



nance que les députés de la première législature de la Ve République ont adopté, à l'unanimité, le 7 mars 2025, les projets de loi de règlement du budget de l'État pour les exercices 2020 et 2021. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de garantir une gestion efficace et responsable des finances publiques au service du développement du Togo. Ce vote est intervenu au cours de la troisième séance plénière de la première session extraordinaire de l'année 2025. Les travaux ont été présidés par M. Sevon-Tépé Kodjo Adédzè, président de l'Assemblée nationale en présence de Pacôme Adjourouvi, ministre des droits de l'homme, de la

mis aux députés de contrôler l'exécution du budget de l'État, conformément à la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances. Les projets de loi de règlement, exercice 2020 et 2021 ont, entre autres, pour objectif de présenter et d'analyser l'exécution du budget de l'État pour les exercices 2020 et 2021. Ils visent à démontrer comment les recettes fiscales et non fiscales ont été mobilisées avec une efficacité parfois supérieure aux prévisions, tout en contrôlant les dépenses dans un souci de stabilité budgétaire et de maîtrise de l'endettement. Ils traduisent une poursuite des efforts du gou-

sions initiales fixées à 1 676,8 milliards de francs CFA. Le montant des charges exécutées au titre des programmes et dotations est chiffré à 1 509,9 milliards de francs CFA contre une prévision de 1 676,8 milliards de francs CFA soit un taux d'exécution de 90%. L'exécution de la loi de finances, gestion 2020 s'est donc soldée par un résultat positif d'un montant de 102,8 milliards de francs CFA. En ce qui concerne la loi de règlement, exercice 2021, le montant total des ressources réellement perçues est de 1 641,2 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 96,4% par rapport aux prévisions initiales fixées à 1 702,9

l'exécution du budget programme ». Il a par ailleurs témoigné toute son admiration au Président de l'Assemblée nationale pour son engagement et sa perspicacité dans la conduite des travaux. Pour Pacôme Adjourouvi, « le vote des lois de règlement traduit l'attachement du gouvernement à la culture de la bonne gouvernance. Il s'inscrit dans la poursuite des efforts soutenus du gouvernement pour l'assainissement des finances publiques. Les débats enrichissants et les recommandations permettront d'améliorer continuellement la gestion des finances publiques et de garantir une meilleure allocation des ressources. Le Togo

ble de la qualité des documents budgétaires, un respect méticuleux des procédures d'exécution budgétaire, une meilleure mobilisation des ressources internes ainsi qu'une meilleure traçabilité des ressources publiques. L'Assemblée nationale encourage le Gouvernement à poursuivre les efforts de transparence budgétaire, renforcer le suivi des recommandations, améliorer la qualité des prévisions budgétaires et consolider les acquis en matière de gestion des finances publiques ». Notons que les deux projets de loi de règlement, exercice 2020 et 2021 contiennent respectivement dix-neuf (19) articles.

PLUSIEURS RENCONTRES DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN DE L'UNION AFRICAINE (CPI-UA) À LOMÉ

Lomé la capitale du Togo a abrité trois grandes rencontres du Conseil Phytosanitaire Inter-africain de l'Union Africaine (CPI-UA) du 3 au 10 mars 2025. Sous l'égide du ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural, le Comité de pilotage du CPI-UA a tenu d'abord sa 18ème session hybride du 3 au 4 mars, avant de poursuivre du 5 au 6 mars par la 31ème session de son instance chargée de la coordination des activités de protection des végétaux en Afrique. Enfin la dernière rencontre a été la réunion hybride préparatoire de la 19ème session de la Commission des Mesures Phytosanitaires de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), tenue du 7 au 8 mars 2025.

Les ravageurs et maladies des plantes menacent gravement la sécurité alimentaire et l'économie agricole en Afrique. Face à

cette urgence, le Conseil Phytosanitaire Inter-Africain de l'Union Africaine (CPI-UA) se mobilise pour aider les pays africains à renforcer leurs stratégies de lutte contre ces fléaux. C'est ce qui justifie ces rencontres internationales pour définir des actions concrètes visant à protéger la production agricole et à améliorer la compétitivité des États sur le marché mondial.

Spécifiquement, il s'est agi d'évaluer l'efficacité des politiques actuelles et de réfléchir à des approches plus adaptées pour lutter efficacement contre les ravageurs et maladies des plantes. « Notre travail, c'est d'aider les pays africains à lutter ensemble contre les menaces qui pèsent sur la production agricole, particulièrement les ravageurs et les maladies des plantes », a déclaré le Professeur Saliou Niassy, coordonnateur du CPI-UA. Ces rencontres revêtent une im-

portance capitale pour l'avenir de l'agriculture africaine. Elles permettent non seulement d'évaluer les performances du



CPI-UA, mais aussi d'engager des discussions avec les États membres de l'Union Africaine sur la nécessité d'adopter une politique agricole plus résiliente. Le but est

de favoriser une meilleure productivité et de garantir des débouchés commerciaux pour les produits agricoles africains. Il faut rappeler que le Conseil Phytosanitaire Inter-africain (CPI) a été créé en 1954 par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). C'est une organisation intergouvernementale de 53 pays mem-

brés, sous la tutelle de l'Union Africaine (UA). Dans le cadre de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (CIPV), le CPI est l'Organisation Régionale de Protection des Végétaux pour l'Afrique et figure parmi les neuf organisations Régionales intergouvernementales de Protection des Végétaux (ORPV). Les activités des ORPV visent la promotion, l'adoption et l'harmonisation des mesures phytosanitaires, dans le but "d'entreprendre des actions conjointes efficaces visant à prévenir la propagation et l'intro-

duction des ravageurs des végétaux et des produits végétaux et à renforcer les mesures adaptées à la lutte contre lesdits ravageurs".

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 10 AU 17 MARS 2025

PHARMACIE 2000
Bè kpota, BP 61194
96 37 94 25

ABRAHAM
Agoè Logopé Kossigan
22 50 10 00

ADJOLOLO
Nyékonakpoè, BP 4235
22 21 05 13

ALTA
Agoè Anonkui Route Mission
Tové en face du Centre Culturel
Loyola
22259447

AU GRAIN D'OR
Carrefour Zorobar, grand
contournement
22 70 06 90

AVEPOZO
A 600m restaurant Alice, Bè-
kome, avépozo, 04 BP 353 Lomé
04
22 27 04 86

BETANIA
Rue sito, gblinkomé, 19 BP 243
96 80 10 11

BETHEL
Bd. Du 30 Août, sur la route de
kpalimé, adidogomé, BP1236
98 58 64 64

BON SECOURS
Gblinkomé, BP 80878
22 20 76 30

DE L'EDEN
Route d'Anèho, face à la cité
Baguida
70 42 13 98

DES ECOLES
Rte de kpalimé, face lycée
technique adidogomé, 04 BP 74
22 51 75 75

DES ROSES
Carrefour de l'union, vakpossito
70 42 37 72

DIVINA GRACIA
Agoè fiovi, rond point Cool
Catche
93 83 91 00

DU BOULEVARD
Bd. Du 13 Janvier, dékon, BP
1073
22 21 65 49

DU PORT
Bd. Du mono, face SAKAWA,
Ablogamé, BP 12999
22 27 61 88

ECLAIR
Rue avénou, bè ahligo, BP 81297
22 22 75 11

EL-NISSI
DZOTSI KOMLA SENAM VICTOR
ADIDOGOME APEDOKOE
GBOMAME 07
79 78 15 37

EL-SHADAÏ
Atikoumé, en face de ESTAO
22 51 44 25

EL-SHAMMAH
Amadahomé à côté de la maison
des jeunes
22 46 93 50

ENOULI
Face gare routière
Agblalipédogan, BP 8613
22 25 90 68

EVA
Sanguéra, non loin de T'OIL
92163232

GRATITUDE
Grand contournement non loin
du carrefour avinato à 100m de
la clinique OASIS
92 18 94 85

GREENRX
Ségbé dans
l'immeuble Mabiz
Plaza non loin de rond point
Douane
96961919

HANOUKOPE
Face Bourse du travail, BP 1091
70 49 96 63

HEDZRANAWOE
Avenue, du grand séminaire,
Hédzranawoé, BP 20362
22 26 49 61

HOSANNA
Rond-Point Sagbado, à 100m
d'EPP Sagbado, Adidogomé, 05
BP 77
97 77 69 59

J-MIMSHAK
Rue Tchamba 964, à 50m de la
base de Satom Hountigomé
22 60 30 50

KOUESSAN
Face au stade de kégué, BP
80857
96 80 10 01

LA GRACE
Nationale N°1, face Terrain
d'Agoè-Nyivé, BP 440
22 25 91 65

LA MAIN DE DIEU
Agoè nouveau marché, vers le
camp de police
22 52 77 55

LA NOUVELLE TULIPE
Rte de Mission-Tové, près de la
Station CAP Agoè-légbassito
99 47 00 70

LE GALIEN
Avenue Pya, Rue Pavée,
Adidoadin, 05 BP 92
22 51 71 71

LE JOURDAIN
Bd. Léopold Sedar Senghor face
CEG Tokoin Wuiti, BP 30766
22 61 56 14

MAGNIFICAT
Aflao Yokoe, Rue De La Pampa à
100 M Du Palais Royal De Yokoe,
Lomé
70 44 51 59

MATHILDA
Rue des Evalas, Aflao Gakli, 05 BP
524
22 51 15 34

NOTRE DAME DE LOURDES
Bd. Adidoadin-Assiyéyé, Agoè
Anomé, BP 05
22 44 01 01

REGINA PACIS
Sur la Nationale N°1 Adétikopé
près du Bar Sous l'Antenne
96 80 10 22

ROBERTSON
31 avenue François Mitterrand,
nyékonakpoè, BP 81670
22 22 28 41

SAINT PAUL
Bd. Jean Paul II, à côté du Lycée
St Joseph, BP 2718
22 22 46 72

SAINT PHILIPPE
Zanguéra, Route Lomé-Kpalimé,
près de la station de service
OANDO
90 67 33 24

SAINT PIO
Klobatémé, non loin du CMS
Klobatémé à côté du Complexe
Scolaire Bon Samaritain
93404040

SAINTE MARIE
Avenue de la libération, Limusco,
Tokoin Ramco, BP 297
22 21 85 58

SEPOPO
Adakpamé, grand
contournement, rond point
Sawleto non loin de la Station
SOMAYAF
70 34 65 65

TAKOE
Rte d'Atakpamé, Face Terminal
Sahel, Togblekopé, BP 8408
70 45 62 17

THERYA
Mangotigomé-Route de la Foire
Internationale TOGO 2000 (à 300
m de la foire)
22 61 56 52

VOLONTAS DEI
Avédji carrefour SUN CITY
70 42 23 60

ZONGO
Togblékopé carrefour Hermann
entre Orabank et la station Sanol
Togblékopé
70 49 96 55

ZOSSIME
Zossimé, route de Sanguéra près
du marché de Zossimé
99 99 80 75

Petit-déjeuner du Patronat

LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES DÉBATTENT DES SUJETS MAJEURS DU MONDE DES AFFAIRES

Une cinquantaine de dirigeants, cadres, représentants d'entreprises, membres du CNP... ont participé le jeudi 06 mars 2025 à Lomé, à la première édition du Petit-déjeuner du Patronat

Le Petit-déjeuner du Patronat, est un cadre d'échanges mis en place par le Conseil National du Patronat du Togo (CNP-Togo) afin de renforcer le dialogue entre les acteurs du secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que les parties prenantes de l'environnement économique du Togo.

Elle a pour objectif de fournir aux participants, des informations actualisées sur les évolutions économiques, juridiques, sociales, fiscales, agricoles et environnementales pour améliorer la prise de décision des entreprises ; renforcer les compétences des membres sur des thématiques stratégiques afin de les aider à relever les défis actuels ; créer un cadre de dialogue permettant aux membres de partager leurs expériences et de développer des solutions collectives ; favoriser le réseautage et la création de partenariats stratégiques entre les participants, recueillir la perception du climat des affaires par les membres du CNP-Togo et identifier leurs besoins en matière de réforme.

"Le Petit-déjeuner du Patronat est conçu comme un rendez-vous mensuel où nous pourrions débattre des sujets majeurs qui concernent le monde des affaires, identifier les opportunités et explorer en-



semble des solutions adaptées aux défis que rencontrent nos entreprises. A travers cette initiative, nous voulons créer un espace d'information sur des sujets d'actualité ayant un impact sur la gestion et la compétitivité des entreprises pour permettre aux chefs d'entreprises et aux décideurs économiques de mieux appréhender les réformes économiques et réglementaires en cours. Nous voulons ainsi favoriser une meilleure adaptation des entreprises aux nouvelles exigences et encourager une collaboration renforcée entre le secteur privé et les autorités publiques pour un climat des affaires plus favorable", a affirmé Laurent Coami Tamegnon, président du CNP-Togo.

Le thème retenu pour cette première édition est "Loi de finances 2025: Implications et opportunités pour les entreprises".

Cette thématique selon Laurent Coami Tamegnon, revêt une importance capitale, car la loi de finances détermine les orientations budgétaires et fiscales de l'État, avec des impacts directs sur la compétitivité et la rentabilité de nos entreprises. "Il est donc primordial que nous en comprenions les enjeux afin d'anticiper les défis et tirer parti des opportunités qu'elle offre", a-t-il ajouté.

Le président du CNP-Togo a par ailleurs, invité tous les participants à des échanges francs et constructifs afin que chacun puisse repartir avec des éléments concrets qui lui permettront de mieux structurer sa stratégie d'entreprise.

Notons que le Petit-déjeuner du Patronat sera organisé tous les premiers jeudis de chaque mois, tout au long de l'année.

**Pour
vos
annonces et
publicités,
contactez-
nous au
90 26 15 54**

**Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61**

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

**Le Messenger, Votre journal
préférédans les kiosques
tous les mercredis**

Rencontre d'évaluation

LE DG DE LA SAFER ÉCHANGE AVEC LES RÉGISSEURS AUX POSTES DE PÉAGE

Les régisseurs affectés aux différents postes de péage de par le pays, bénéficient périodiquement des séances de renforcement de capacités présidées par M. Sylvain Atoute Awima

droit d'usage de la route à travers les postes de péage. Périodiquement, le directeur général nous convoque pour nous rappeler nos responsabilités. A chaque occasion, le pre-

gisseurs l'ont bien compris et s'engagent à plus de dévouement et de concentration. « Nous avons bénéficié ce jour des conseils et instructions fermes du directeur général, M. Sylvain Outchantcha. Il nous a exhortés, comme par le passé, d'aimer le travail qui nous a été confié et de le faire avec beaucoup de concentration. L'importance de la cellule de la régie à la SAFER n'est plus à démontrer. Une fois au retour à mon poste, je me fais le devoir de redoubler d'efforts en termes de rendement en essayant d'être plus concentré qu'avant. Le cellule régie joue un rôle de contrôle au niveau

caissiers, les régisseurs, les techniciens des équipements électriques, les informaticiens, les agents de surface ainsi que la sécurité. Tous travaillent dans un esprit à obtenir les résultats attendus pour le bon état des routes. Les régisseurs ont une mission délicate au sein de ce personnel. « La mission des régisseurs est très délicate car elle consiste à sécuriser les recettes. Leur présence devant le directeur général ce jour répond à un objectif de renforcement de capacités pour une meilleure performance. Il leur a été rappelé les valeurs fondamentales et cardinales devant guider le

poste lors de chaque vacation. Après ce travail, les données sont transmises à la cellule située à la direction pour confronter la déclaration des caissiers et dégager la crédibilité sur les recettes collectées. C'est le processus normal exigé par l'attribution », détaille le chef cellule Hamzé Badibalaki, chargé de la gestion des vidéo-surveillances. Pour rappel, les postes de péage à ce jour gérés par la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier sont installés dans toutes les régions économiques du pays et sur les voies principales où l'importance du trafic cause



OUTCHANTCHA, Directeur général de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER), structure à laquelle la gestion desdits péages a été confiée par l'Etat togolais pour la perception des droits d'usage de la route.

Ainsi, le vendredi 07 mars 2025, une séance de travail s'est déroulée à la direction de la SAFER à Lomé. Elle a réuni les régisseurs venus de tous les postes de péage pour bénéficier des instructions et des conseils du premier responsable de la société dans l'objectif de maintenir les bonnes pratiques professionnelles dans l'exercice de leur mission.

La SAFER compte au total 80 régisseurs dont 76 sur les postes de péage et 04 à la direction. A cette occasion, le Directeur général, entouré de ses collaborateurs, a insisté sur la nécessité d'aimer et de bien faire le travail qui est confié à chacun, car, précise-t-il, de la rigueur et de l'efficacité des régisseurs, dépendra la capacité dans la mobilisation des recettes. Celui-ci joue un important rôle par la synthèse qu'il établit entre la déclaration d'un caissier à la fin d'une vacation et les données de la vidéo surveillance.

Ces échanges ont permis aux participants d'apprendre beaucoup. Ils se sont donc engagés à améliorer la prestation en restant surtout concentré à l'heure de service pour des résultats plus efficaces. Pour la circonstance, le Directeur général avait à ses côtés, trois chefs de service et un chef de cellule. Il s'agit de M. Kpéto Yao, chef service exploitation des postes de péage et pesage ; M. Tyr Tardji, auditeur interne et Ameyadji Yao Allognon, chef service financier et comptable.

« Nous avons la mission de vérifier et d'assurer l'état des recettes collectées en termes de

mier responsable nous invite, en tant que régisseurs, à plus de rigueur et de professionnalisme. Le service que nous assumons est d'une importance capitale. Notre obligation est donc de bien faire notre travail afin de maintenir le cap dans la mobilisation des ressources financières dont dépend l'entretien routier. Ce 7 mars encore, nous avons bénéficié des conseils de notre employeur qui veille au grain pour que les objectifs soient atteints », explique la régisseuse Logosuteko Christelle, en poste au péage d'Akato Viépé (Préfecture du Golfe).

Le fonctionnement normal d'un poste de péage nécessite un maximum de professionnalisme et de rigueur. C'est ce à quoi le Directeur général s'attèle tous les jours et ne ménage aucun effort pour amener le personnel à garder en esprit et à mettre en pratique les principes cardinaux de leur responsabilité.

« Nous sommes très heureux une fois encore d'avoir échangé avec le directeur général qui nous a prodigué d'utiles conseils pour améliorer nos performances dans la gestion de la régie au niveau des postes de péage. Nous mettons en pratique les instructions reçues afin de contribuer valablement à l'atteinte des objectifs assignés à la SAFER. Les échanges ont majoritairement porté sur la responsabilité du régisseur et son devoir dans l'exercice de son boulot. Nous contrôlons les vacations de chaque caissier et rendons fidèlement compte des états dans l'objectif de sécuriser entièrement les recettes collectées », a laissé entendre Mlle Nabiema Afissetou, régisseuse au poste de péage d'Atétou (Préfecture de la Kéran).

Le principe permanent appliqué par la SAFER reste le travail bien fait pour l'intérêt de la République et les citoyens qui l'habitent. Les ré-

gisseurs de la vidéo surveillance. Notre travail permet de vérifier le trafic en tenant compte des différentes catégories de véhicules. A travers la vidéo surveillance, nous faisons un rapport de synthèse. Nous comparons la déclaration des caissiers à celles de la vidéo surveillance pour sortir une conclusion », confie M. Agbo Edem, régisseur au poste de péage d'Évou Apégamé (Préfecture d'Amou).

Le personnel d'un péage au Togo comprend un chef de poste, les chefs d'équipe, les

travail d'un régisseur à un poste de péage. La séance a permis également d'insister sur les points qui peuvent porter préjudice à la mission d'un régisseur. Ce sont des rencontres périodiques qui ont pour but d'attirer l'attention de chaque acteur sur l'importance de son rôle. Pour ce qui concerne la régie, il faut retenir que tous les postes de péage sont équipés de caméra et de la vidéo surveillance. Les images sont captées et transmises à la régie. Les régisseurs retracent tout le trafic sur un

souvent la dégradation des fois prématurée du réseau. Au nombre desdits postes, on a les péages de Davié, de Vodougbe, d'Aképe, d'Aképedo, d'Akato Viépé, de Kpomé dans la région Maritime ; les péages de Notsé, d'Adéta et d'Évou Apégamé dans la région des Plateaux ; le péage de Sotouboua dans la région Centrale ; les péages d'Aléhéridé, de Kémérida, de Défalé, d'Atétou, de Djabignon dans la région de la Kara ; les péages de Mango et de Ponio dans les Savanes.

Avec MEGA INFO

JIF

PLEIN FEU SUR LES ACTIONS DE BOA-TOGO QUI MARQUENT L'ENGAGEMENT DE L'INSTITUTION EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Le 08 Mars de chaque année est célébrée la Journée Internationales des droits des Femmes (JIF). À l'occasion de cette journée Internationale dont le thème mondial est « Pour toutes les femmes et filles : droits, égalité et autonomisation », nous revenons sur les actions et actes posés et qui marquent l'engagement de BANK OF AFRICA - TOGO (BOA-TOGO) pour l'émancipation de la femme. Ces engagements, sont tant au politique interne que par des initiatives sociales et partenariats stratégiques.

Un employeur engagé pour l'égalité des genres

BANK OF AFRICA - TOGO accorde une place essentielle à l'inclusion et à la parité au sein de son organisation. Avec un personnel composé de plus de 40 % de femmes, la banque s'illustre comme un acteur engagé en faveur de l'égalité des genres. Ses politiques internes garantissent un cadre de tra-

vail inclusif, où le mérite et la compétence sont les seuls critères déterminants pour l'évolution professionnelle.

Des partenariats stratégiques pour l'autonomisation des femmes

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'entrepreneuriat féminin, BANK OF AFRICA - TOGO a noué plusieurs partenariats majeurs :

- AF CET, FEFA et LIM IMPACT : facilitation de l'accès au financement pour les femmes entrepreneures.
- Fondation AGIR ENSEMBLE POUR L'AFRIQUE : convention signée pour soutenir le financement des PME-PMI dirigées par des femmes.

Un engagement sociétal en faveur des femmes et des jeunes filles

Consciente des défis liés à la santé des femmes, BANK OF AFRICA - TOGO s'investit chaque année dans la lutte contre le cancer du sein à travers sa politique RSE.

Par ailleurs, dans le cadre du programme NASMA, la banque a financé en 2025 le voyage de trois petites filles atteintes de surdité pour une prise en charge médicale complète à Casablanca, leur permettant de retrouver l'audition grâce à des implants cochléaires.

À travers ces initiatives, BANK OF AFRICA - TOGO réaffirme son engagement en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des chances, illustrant ainsi son attachement aux valeurs de solidarité, d'inclusion et de responsabilité sociétale.

A propos de BOA-TOGO

BOA-Togo est une institution financière de premier plan, dédiée à fournir des services bancaires innovants et de qualité à ses clients. Engagée dans le développement économique et social du Togo, la banque soutient diverses initiatives visant à promouvoir la santé, l'éducation, le sport et la culture.

Droits des femmes

LA SAFER CÉLÈBRE LA JOURNÉE DU 8 MARS

La journée internationale des droits des femmes, édition 2025 a été observée par anticipation à la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER). L'événement a été délocalisé pour se tenir le vendredi 7 mars au poste de péage de Davié situé sur la

RN1 à la sortie Nord de la ville de Lomé. A cette occasion, le Directeur général de la société est représenté par son conseiller juridique, Issifou Djoulila qui est également la personne responsable des marchés publics. Celui-ci a transmis les félicitations de son Directeur à tout le personnel féminin présent pour la circonstance et les a encouragées à redoubler d'ardeur dans le travail pour mériter davantage la confiance de la hiérarchie qui veille au quotidien sur le respect du cahier de charge de chaque employé.



communication est suivie d'un débat enrichissant avant de prendre la route pour offrir des dons en vivres et non vivre à l'orphelinat La Solution situé à l'entrée d'Adéticopé. C'est donc une innovation de taille si l'on essaie de revoir le contenu des célébrations précédentes qui se résument pratiquement au cocktail au sein de la direction. Le thème retenu pour cette année au plan national est « Pour toutes les femmes et filles : droit, égalité et autonomisation ». Les quatre communicantes l'ont bien compris et

d'accéder à l'éducation, de travailler, d'avoir une protection juridique et de participer activement à la vie politique et sociale. Toutefois, les inégalités importantes persistent malgré les progrès réalisés au fil des décennies et de nombreuses femmes et filles de par le monde continuent de se battre pour faire respecter leurs droits fondamentaux notamment le droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité et à la protection, à la justice et à l'égalité devant la loi etc.

l'ont exploité pour l'intérêt de leurs consœurs au rang desquelles, des cheffes de service, des cheffes de postes, des assistantes de services, une chargée de communication, des secrétaires etc.

Pour elles, ce thème reste une opportunité de réfléchir sur les progrès réalisés en matière d'égalité de sexes, mais aussi sur les défis qui persistent. Le droit des femmes et des filles sont une composante essentielle des droits humains universels. Ces droits incluent la liberté de vivre sans violence,

Les présentatrices estiment que des défis spécifiques au secteur routier où la SAFER opère occupent une bonne place. Il s'agit de la faible représentation des femmes qui sont peu nombreuses dans les métiers techniques ou de gestion liés aux infrastructures routières mais aussi un accès limité aux formations spécifiques. Les femmes plaident dans ce sens pour que la SAFER leur accorde des possibilités afin qu'elles puissent contribuer pleinement au développement du réseau routier

et à participer pleinement à la vie de la société. Les femmes de la SAFER soulignent dans ce sens qu'offrir un accès équitable à l'éducation permet aux femmes et aux filles d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir dans divers domaines y compris l'économie et la politique.

De même, l'accès à des soins de santé de qualité est capital pour le bien être des femmes et des filles. Il faudra également encourager l'entrepreneuriat féminin et l'accès à des emplois



L'ATFA CÉLÈBRE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME AVEC LES FEMMES DÉTENUES

L'Association Togolaise pour les Femmes Abandonnées (ATFA) a célébré le samedi 08 mars 2025 et ce pour la dixième fois consécutive, la Journée Internationale de la Femme avec les femmes détenues de la prison civile de Lomé. Cette initiative vise à permettre à chaque femme sans distinction, de participer à cette célébration internationale. Les femmes détenues ont ainsi été entretenues sur des thématiques essentielles notamment les droits humains, la loi protégeant les personnes vivant avec le VIH, les infections sexuellement transmissibles et la question du genre, le cancer des seins et du col de l'utérus.

Réinsertion (DAPR), nous donne l'occasion de célébrer cette journée avec les femmes détenues. Il est de notre responsabilité col-

lancée en 2015, Prenant la parole au nom de Mme Coumba Dieng Sow, Coordinatrice résidente des Nations Unies au Togo, la directrice pays de l'ONUSIDA, Mme DIALLO Yaye Kanny, a souligné que la célébration de la Journée Internationale de la

engage collectivement à veiller à ce qu'aucune femme ne soit laissée de côté, que toutes puissent avoir accès à leurs droits fondamentaux et à l'égalité des chances.

"L'autonomisation des femmes ne peut être une réalité que si elle inclut chaque femme, indépendamment de son parcours de vie, de son statut ou de sa condition actuelle", a précisé Mme DIALLO Yaye Kanny.

Des chants et danses ont également marqué cette célébration. Plusieurs personnalités étaient présentes à la célébration entre autres la représentante du Coordonnateur du SP/CNLS, le préfet du Golfe, le représentant du ministre de la Justice et de la Législation, Garde des Sceaux, le Directeur de l'Administration pénitentiaire et de la Réinsertion (DAPR), le représentant du Corps des surveillants pénitentiaires (CSAP), le directeur pré-fectoral de la Santé du Golfe, la Coordinatrice résidente du Système des Nations Unies, Mme Coumba Dieng Sow et la Directrice pays de l'ONUSIDA, Mme DIALLO Yaye Kanny, la représentante de la Cheffe de mission de l'OIM pour le Ghana, le Togo et le Bénin.



Cette célébration a été une occasion pour les responsables de l'association de réaffirmer leur engagement envers l'égalité des sexes et la justice sociale.

"Notre objectif est le bien-être de toutes les femmes, sans aucune exception. C'est pourquoi, depuis des années, l'État par le biais de la Direction de l'Administration Pénitentiaire et de la

lective d'assurer que chaque femme ici présente ait accès à des soins de santé adéquats, à un accompagnement psychologique et social, et à des opportunités de réinsertion", a affirmé Mme Edinedi ESSIOMLE, Directrice Exécutive de l'Association Togolaise pour les Femmes Abandonnées (ATFA).

dans l'accompagnement des femmes détenues en travaillant étroitement avec elles pour une meilleure santé et surtout pour une réinsertion sociale effective après leur détention.

10ème Édition de la Journée Internationale de la Femme, célébrée dans l'enceinte de la Prison Civile de Lomé. Cette initiative,

Femme dans l'enceinte de la prison civile de Lomé porte en elle un message fort : celui de l'inclusion, de la justice et de la dignité pour toutes les femmes, y compris celles en situation de détention. Elle a ajouté que le thème de cette année, « Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation », les

Notre engagement

Le bien-être et la santé de la femme et de la jeune fille !

Prise en charge médicale à l'étranger de 3 fillettes atteintes de surdité.

#BOATogo #LaBanqueDigitale #8Mars

